

# COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

### N° 2023- 012 – CITY STADE ET AIRE DE JEUX – DEMANDE DE SUBVENTION AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**Date de Convocation du conseil municipal** : 22/03/2023

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 15

**Absents** : 04

**Votants** : 19

**Présents** : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, DESFONTAINE Delphine, FEVRIER Gilles, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise

**Absents excusés** : LOSCIUTO Martine a donné procuration à SALMON B. - FENAIN Bruno a donné procuration à VALIN J.M. - CAILLE-WATTIER Valérie a donné procuration à HULOUX Martine – WAQUET Dominique a donné procuration à HOUSSIN D.

**Secrétaire de séance** : CARON Philippe

**La présente délibération annule et remplace la délibération 2023-002 du 13 février 2023.**

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un city-stade et d'une aire de jeux au parc du manoir, le conseil municipal lors de sa réunion du 13 février dernier a sollicité l'Aide Départementale Villages et Bourgs auprès du Département du Nord au taux de 40 %. Le Conseil Départemental nous a informé le 6 mars que le taux octroyé pour la commune était de 50 %.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de corriger la demande de subvention ADVB

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**SOLLICITE** l'Aide Départementale Villages et Bourgs (50 % du coût H.T.), auprès du Département du Nord.

**ETABLIT** le plan de financement de l'opération suivant :

## Plan de financement de l'opération

**Montant de l'opération :** 268 200,14 € H.T. 321 840.17 € T.T.C.

Travaux : 253 019 ,00 € H.T.

M.O. : 15 181.14 € H.T.

ADBV (50 %) sollicitée	134 100.07	
FAPL (30 %) sollicité	80 460.04	
Commune	107 280.06	(dont 53 640.03 € de TVA)



**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire,**

**F. PRADALIER**



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

Envoyé et reçu en Préfecture le 03/04/2023  
ID 059 2159 1059 20230378 D2023\_012 DE  
Publié sur le site internet le 03/04/2023